

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

DAEU

OPTION A

UNE ÉQUIVALENCE AU BACCALAURÉAT

GÉNÉRALITÉS

Nature :

- Formation diplômante
- Diplôme Inscrit au RNCP

Année de sortie :

Bac

Site d'enseignement :

Campus de Nanterre

Durée des études :

2 semestres

Accessible en Formation continue

Modes d'enseignement :

- En présentiel
- À distance pour 4 modules : français, histoire, anglais, biologie

DESRIPTIF DE LA FORMATION

Le Diplôme d'accès aux études universitaires - DAEU - est un diplôme national, régi par un décret de 1994 (décret n° 94-684 du 3 août 1994 ; JO du 10 août 1994). Équivalent du baccalauréat général, ce diplôme est reconnu par les conventions collectives (diplôme de niveau IV) ; il s'adresse à tous ceux qui désirent s'engager dans des études universitaires ou qui envisagent de se présenter aux divers concours pour lesquels le baccalauréat est requis.

Outil de promotion sociale, la préparation au DAEU demeure ouverte à tous, sous certaines conditions énoncées plus bas.

OBJECTIFS

Les objectifs peuvent se décliner de plusieurs façons :

- en termes de savoirs et de savoir-faire : la préparation au DAEU est organisée comme une mise à niveau dans les domaines de la culture générale, et de la maîtrise des outils intellectuels (analyse, résumé, synthèse, dissertation) dans chacune des disciplines enseignées.

- en termes de savoir-être : le succès à ce diplôme implique une assiduité parfaite (il s'agit d'une obligation dictée par le décret) et un investissement sans faille ; des travaux sont régulièrement proposés aux stagiaires, des entraînements sur table, etc.

PROGRAMME

L'option A comprend quatre disciplines, dont deux obligatoires : le français et une langue vivante (anglais, espagnol ou toute autre langue proposée par le Centre de Ressources de langues de l'université au niveau B1).

Les deux disciplines optionnelles sont à choisir parmi les matières suivantes :

- histoire
- géographie
- mathématiques
- littérature
- une seconde langue vivante (à condition que la première soit anglais ou espagnol).

CALENDRIER

Durée de la formation : 240 h

D'octobre à mai

Les cours se déroulent sur les 4 tranches horaires suivantes :

- de 9 h30 à 12 h
- de 13 h à 15 h 30
- de 15 h 30 à 18 h
- de 18 h 30 à 21 h

TARIFS

En présentiel :

- De 480€ à 1500€ pour l'ensemble des modules selon le statut du candidat
- De 120€ à 400€ par module selon le statut du candidat

À distance :

- De 135€ à 400€ par module selon le statut du candidat

Formation subventionnée par le Conseil régional d'Île-de-France

Demandeurs d'emploi

CONTACTS

Responsable pédagogique :
Éléonore Mavraki

Service de la formation continue
Chargé de formation
DAEU : Arzou Vasram
avasram@parisnanterre.fr
Tél. : 01 40 97 78 63

Accueil du SFC

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 9h à
13h et de 14h à 17h

Tél. : 01 40 97 78 66
formation-continue@liste.paris-nanterre.fr

CALENDRIER ET RYTHME

La formation au DAEU est répartie sur 24 semaines de cours et 2 semaines de devoirs sur table. Chaque semaine de cours, la préparation au DAEU comprend 4 cours de 2h30 chacun, soit 10h par semaine (total de la formation : 240h).

Ces semaines s'étalent entre la 2^e semaine d'octobre et la dernière semaine de mai.

Attention : pour les langues autres qu'anglais et espagnol, les horaires et volumes horaires dépendent du CRL et peuvent varier entre le premier et le second semestre. Le calendrier et les modalités de validation de modules sont également spécifiques. Les cours du CRL commencent dès septembre.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances universitaires de fin d'année. Pour les vacances d'hiver et de printemps, les enseignants peuvent rattraper des cours durant ces périodes.

Des devoirs sur table blancs faisant partie du contrôle continu sont organisés en français le samedi matin.

Un calendrier de la formation est remis au stagiaire lors de la réunion de prérentrée.

Chaque cours représente annuellement 60 heures d'enseignement, soit 240 heures au total auxquelles s'ajoutent le tutorat en présentiel et éventuellement le tutorat interactif.

Rappelons que la présence aux cours est indispensable : des feuilles d'émargement circulent à chaque cours : trois absences en cours peuvent entraîner la radiation au contrôle continu. Il convient de prévoir en sus de la présence indispensable en cours des lectures et le temps nécessaire à l'élaboration de devoirs écrits dans chacun des modules.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tous les candidats de Université Paris Nanterre relèvent du régime du contrôle continu universitaire, compensable sur une ou plusieurs années.

Il y a trois séries de notes :

- pour un quart de la note globale, un devoir sur table en janvier dans chacun des quatre modules;
- un autre quart repose sur des exercices ponctuels accomplis lors des séances de cours ;
- la moitié de la note globale est fournie par un devoir sur table fin mai dans chacun des quatre modules (avant dernière semaine de mai en général).

Le candidat est déclaré reçu s'il obtient la moyenne générale des notes obtenues dans chacun des quatre modules ; en cas contraire, il conserve, s'il le souhaite, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne et ne repassera lors de la session suivante que les modules insuffisants.

Le délai entre la première inscription et l'obtention du diplôme ne peut excéder quatre ans. À titre exceptionnel, un délai supplémentaire d'une année peut être accordé par le Président de l'Université auprès de laquelle le candidat souhaite obtenir le diplôme.

Il n'y a qu'une seule session par an. Le diplôme est délivré par les services de l'université au vu des délibérations du jury final.

↘ CANDIDATURE

Le dossier se fait en ligne sur <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Dès que vous avez transmis toutes les pièces, un entretien, nécessaire pour l'inscription vous sera proposé.

Une fois admis et son inscription définitive faite, le candidat a le statut de « stagiaire en formation continue ».

Ce statut ne donne pas droit à la sécurité sociale, mais permet l'accès aux équipements sportifs et culturels, au restaurant, à la bibliothèque de l'université...

Attention : Les personnes désireuses de suivre une des langues du CRL doivent impérativement avoir complété leur inscription (entretien avec un membre du jury du DAEU + entretien avec le référent + paiement des frais de formation) le 10 septembre au plus tard.

↘ CAMPUS

Par les transports en commun :

- RER : Prendre la ligne A, direction Saint-Germain-en-Laye, et descendre à la station « Nanterre Université ».

- Train : Prendre le train à la gare Saint-Lazare, direction « Nanterre Université », et descendre à la station « Nanterre Université ». Compter 15 minutes de trajet.

Par la route :

- L'université est très accessible par les autoroutes A86 et A14. L'entrée du campus se trouve à cinq minutes de la Défense en venant de Paris

↘ CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription est strictement réservée aux non bacheliers.

1- Sont admis à suivre la formation et à passer les épreuves, les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

a) avoir 20 ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activités professionnelles à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.

b) avoir 24 ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle et pour la durée correspondante :

- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,

- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau (loi n°84-610 du 16 juillet 1984),

- le Service national,

- l'inscription au Pôle Emploi,

- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification (missions locales).

2- Sont admis également à se présenter à ce diplôme les ressortissants étrangers, satisfaisant aux conditions définies en 1 et titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Le niveau B1 en français, écrit et oral, est obligatoire. Un test sera éventuellement passé lors de l'entretien afin de s'assurer du niveau des candidats.

3- Les titulaires du Certificat de Capacité en Droit peuvent obtenir la dispense du baccalauréat en vue de la poursuite d'études autres que juridiques, mentionnées pour le DAEU A, à condition de subir avec succès l'épreuve de Français et de langue vivante prévues pour ce diplôme. Une session spéciale en mai est prévue pour ces candidats.

Pour les candidats français, aucun test n'est nécessaire pour l'inscription.

Un entretien avec un membre du jury du DAEU est en revanche obligatoire pour tous les candidats. Il mesure la motivation et évalue la pertinence de l'inscription en fonction du projet ultérieur au DAEU du candidat.

En anglais un test anonyme de positionnement est proposé à distance. Le candidat est libre d'en suivre ou non les recommandations.



↘ AIDE RÉGIONALE

L'aide régionale pour le (DAEU) est une aide individuelle. Son montant est fixé à 1 000€.

Il ne peut être attribué qu'une seule aide régionale par bénéficiaire et pour toute la durée de la formation de DAEU.

Les aides régionales pour le DAEU sont attribuées dans la limite de la dotation budgétaire annuelle affectée au dispositif. L'aide régionale est facultative. Elle ne constitue pas un droit.



↘ BÂTIMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Intégralement financé par la Région Île-de-France au titre du Contrat de Plan État-Région, cité dans le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le bâtiment de la formation continue constitue un équipement structurant d'envergure métropolitaine.

À proximité immédiate du nouveau pôle multimodal «Nanterre-Université», le bâtiment de la formation continue réunit les principaux acteurs de la formation continue : le Service de la formation continue (SFC), le Service universitaire de formation des maîtres (SUFOM), l'enseignement du DAEU, la filière LMD « métiers de la formation » et l'équipe de recherche « Apprenance et formation des adultes » du laboratoire Cref (EA 1589). ».

Le bâtiment abrite également l'incubateur d'Innovation Engagée «I-Engage» issu de l'appel à projet lancé par l'État pour la constitution d'un Pôle Étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat et le CNAM Île-de-France (Conservatoire National des Arts et Métiers).

Le Nanterre Learning Lab financé dans le cadre de l'AMI Transformation pédagogique et numérique ouvrira prochainement ses portes dans ce nouveau bâtiment : une salle d'innovation pédagogique et de créativité sera dédiée aux futurs professeurs des écoles et des lycées, aux projets de recherche ou d'entreprises et aux enseignements de formation continue.

Ce bâtiment permet à l'université Paris Nanterre d'accueillir dans de très bonnes conditions les stagiaires de formation continue : salles de cours, salles informatiques, espace de détente et amphithéâtre.

